

CONCOURS D'ARCHITECTURE

POUR

LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORTS ET  
DE LOCAUX COMMUNAUX AU B O U V E R E T ,  
AINSI QUE D'UNE SALLE POLYVALENTE AUX  
E V O U E T T E S



RAPPORT DU JURY

LE BOUVERET, LE 14 MAI 1982

## LE BOUVERET - LES EVOUETTES - CONCOURS D'ARCHITECTURE

---

Le jury composé de :

Président            M. Bernard Attinger, architecte cantonal, Sion

Membres              M. Fonso Boschetti, architecte FSAI/SIA/FAS, Epalinges  
                         M. Charles-André Meyer, architecte EPF, Sion  
                         M. Guy Grept, conseiller communal, Port-Valais  
                         M. Claude Roch, président, Port-Valais

Suppléants          M. François Kuonen, architecte ETS, Etat du Valais  
                         M. Freddy Roch, conseiller communal, Port-Valais

a siégé les 11, 12 et 14 mai 1982 à la salle de l'Institut du Bouveret pour délibérer, juger et classer les dix-sept projets concernant les bâtiments du Bouveret et les dix-sept projets concernant les bâtiments des Evouettes, ainsi que recommander au maître de l'ouvrage ceux dont l'étude doit être poursuivie en vue de la réalisation.

Les trente-quatre projets ont tous été rendus dans les délais et admis à la critique.

Le Service des bâtiments de l'Etat du Valais a procédé à une analyse préliminaire portant sur le contrôle des documents fournis, ainsi que sur le respect du règlement et du programme. Ce rapport d'analyse préliminaire a été commenté et remis aux membres du jury.

Les experts, Messieurs Anselme Pannatier, Chef du Service cantonal de l'enseignement primaire et Erwin Eyer, inspecteur cantonal de gymnastique, ont également examiné et critiqué les projets le 12 mai 1982, en exposant aux membres du jury les problèmes de construction relatifs au programme sous des aspects administratifs et techniques.

Le contrôle préliminaire et l'examen du jury, vu sous l'angle du respect des directives ont permis de constater que des projets dérogeaient à certaines exigences du programme (accès handicapés, surface de certains locaux, etc). Mais le jury a cependant admis que ces dérogations ne s'écartaient pas des dispositions sur des points essentiels et qu'aucun ne devait être exclu du jugement.

Toutefois et après avoir consulté le règlement communal des constructions, le jury a écarté de la distribution des prix les projets 210673 et 497491 pour dérogation à l'article 97 a (le toit plat est interdit), ces deux projets étant cependant admis au jugement.

# LE BOUVERET

## LISTE DES PROJETS

1.	000080
2.	000111
3.	020020
4.	121982
5.	210673
6.	211073
7.	271048
8.	271593
9.	281256
10.	357753
11.	372123
12.	378567
13.	497491
14.	532682
15.	645013
16.	880435
17.	927228

Après avoir procédé à une visite du terrain mis à la disposition des concurrents, le jury a fait un examen général, puis a analysé d'une manière détaillée les projets selon les éléments d'appréciation suivants :

- respect du programme
- reconnaissance du site
  - a) rapport avec le bâtiment scolaire existant
  - b) lisibilité de la conception
  - c) accès et circulations
- organisation générale des éléments du programme
  - a) typologie des locaux
  - b) qualification des espaces et langage architectural
- économie du projet
  - a) choix du système constructif et structurel
  - b) construction par étapes
  - c) cube SIA

Le jury constate que, de manière générale, des solutions satisfaisantes sont apportées au problème posé, même si le dialogue avec le site existant n'est pas toujours bien compris.

## 1ER TOUR

Malgré certaines qualités de détail, les projets suivants ont été éliminés en raison de leur insuffisance générale :

numéro 2	000111
numéro 8	271593
numéro 10	357753
numéro 11	372123

## 2ÈME TOUR

Le jury procède à un nouvel examen de tous les projets restants en portant son attention sur l'ensemble des critères du programme et plus particulièrement sur la reconnaissance du site et les rapports avec le bâtiment scolaire existant.

Les projets suivants ont été écartés :

numéro 1	000080
numéro 6	211073
numéro 7	271048
numéro 9	281256
numéro 12	378567
numéro 13	497491
numéro 14	532682

## 3ÈME TOUR

Concernant les 6 projets restants, le jury émet les remarques suivantes :

### PROJET NO 020020

Le projet comme construction du site propose une solution intéressante. La composition générale dans laquelle le bâtiment scolaire existant devient partie d'un "tout construit", reflète le souci de la mise en ordre des formes.

L'occupation du terrain est bonne et les espaces extérieurs sont bien dimensionnés et de qualité.

Le projet reconnaît les différentes activités du programme.

Les salles de sport et communales sont groupées dans un seul bâtiment dont l'expression volumétrique ainsi que le traitement de certaines de ses parties marquent bien la fonction.

Les locaux scolaires (2ème étape) sont le prolongement naturel du bâtiment scolaire existant. On peut cependant regretter que la nouvelle construction ne soit pas dégagée au niveau du sol pour l'aménagement d'un préau couvert.

L'organisation intérieure est claire et les liaisons avec le bâtiment existant sont bien résolues.

La position du foyer par rapport à la salle de commune ne correspond pas tout-à-fait aux exigences de polyvalence de cette dernière.

Les cheminements piétons extérieurs ainsi que la succession des espaces de transition et d'accueil sont bien étudiés. En revanche l'accès voitures par le bas du terrain est inexistant, quoi que facilement réalisable dans la solution proposée.

Le langage architectural est cohérent et les moyens mis en place sont simples et signifiants.

L'économie de projet est bonne.

## PROJET NO 121982

*Le projet exprime la volonté de bâtir "un tout" autour d'une place carrée traversée par un parcours en diagonale qui relie les 2 accès du terrain.*

*Si l'idée en soi est intéressante, les moyens mis en oeuvre pour franchir les obstacles et la différence de niveau entre les 2 accès sont disproportionnés par rapport au résultat obtenu.*

*L'occupation du terrain est judicieuse et les espaces extérieurs d'accueil et de transition sont bien dimensionnés.*

*Les liaisons avec le bâtiment existant sont claires*

*L'organisation générale est correcte mais la superposition de la salle communale à la salle de sport présente plus d'inconvénients que d'avantages et limite l'utilisation simultanée des deux salles.*

*L'espace architectural est bien maîtrisé. En revanche le traitement des façades présente peu d'intérêt.*

*Le langage architectural disparate et maniériste nuit à l'unité du complexe.*

*Les accès voitures sont partiellement résolus.*

*L'économie du projet est satisfaisante.*

## PROJET NO 210673

*La volonté de construire un socle au bâtiment scolaire existant en utilisant la pente naturelle du terrain pour y inclure tous les éléments du programme pouvait être une idée intéressante.*

*Malheureusement, la topographie et la surface disponible du terrain a amené le concurrent à construire une masse importante sans rapport avec un "socle" ou un mur de soutènement.*

*C'est la raison pour laquelle, malgré les qualités évidentes de cette proposition, le jury a pris la décision d'exclure ce projet de la distribution des prix car il déroge à l'article 97 a du règlement communal des constructions.*

*L'organisation générale des principaux éléments du programme de la première étape est bien étudiée; en revanche les groupes sanitaires de la salle de sport ne correspondent pas aux exigences et le fait de traverser le foyer pour accéder à la salle de sports est inadmissible.*

*L'espace architectural est simple mais non sans intérêt. Le traitement habile des façades atténue quelque peu l'importance des volumes construits.*

*Le langage architectural est cohérent.*

*Les accès voitures sont partiellement résolus.*

*Etant donné l'importance du volume construit, le projet est peu économique.*

## PROJET NO 645013

Le projet propose une solution modeste d'intégration par des constructions semi-enterrées et de faible hauteur. Il exprime par là une attitude de "soumission" aux points forts du site.

Cette timidité dans la reconnaissance de ses points de référence crée un certain malaise et nuit à la construction et à l'établissement d'un lieu.

L'organisation relève d'une clarté exemplaire et les relations fonctionnelles entre les différents éléments du programme sont bien résolus. Toutefois, le groupe des services de la salle de sport ne satisfait pas aux exigences (normes en vigueur).

Le bâtiment scolaire de la 2ème étape en prolongement du bâtiment existant est bien situé.

L'espace architectural a des qualités et l'utilisation des toitures à 2 pans pour couvrir les salles de sport et communales est correcte. En revanche le traitement des façades est monotone et banalise l'expression architecturale du projet.

Les accès voitures sont partiellement résolus.

L'économie du projet est très bonne.

## PROJET NO 880435

Ce projet, par son système d'occupation du terrain, ne laisse que peu de possibilités aux aménagements d'espaces extérieurs intéressants.

Le bâtiment principal qui comprend les salles de sport et communales est implanté dans la pente naturelle du terrain.

Malheureusement, cette masse importante et, en particulier ses toitures à très faible pente ignorent complètement le bâtiment scolaire existant. Les rapports entre les deux objets se limitent donc au fonctionnel.

La proposition pour la 2ème étape des locaux scolaires est très intéressante. L'aménagement d'un préau couvert au niveau du sol compense en partie le manque d'espaces extérieurs.

L'organisation générale du projet et ses liaisons avec le bâtiement scolaire existant sont bien étudiés.

Le modèle d'organisation du bâtiment, les salles de sport et communales, conçu autour d'un espace central de liaisons, d'accueil et d'échange, offre de très bonnes possibilités d'utilisation et répond parfaitement au programme.

L'espace architectural est bien aménagé et de qualité. En revanche, le système structurel n'est pas toujours bien compris.

Les accès et circulation des voitures sont conformes aux exigences.

Les cheminements piétons et les espaces de transition ont peu d'intérêt

L'économie du projet est satisfaisante.

## PROJET NO 927228

Le projet propose une concentration du programme dans une masse compacte insérée dans la pente naturelle du terrain sans toucher à la volumétrie du bâtiment scolaire existant.

Les rapports entre les deux objets sont purement fonctionnels.

Le groupe des services de la salle de sport et le local engins ne répondent pas aux exigences en vigueur.

La position de la salle communale par rapport au centre de gravité du complexe est inacceptable.

La superposition des salles de sport et communales limite l'utilisation simultanée.

L'espace architectural a peu d'intérêt. La forme des toits est arbitraire et n'apporte rien aux espaces intérieurs.

La 2ème étape des locaux scolaires est trop éloignée du bâtiment existant.

L'accès voitures par le bas du terrain n'est pas résolu.

L'économie du projet est satisfaisante.

## DECISION

A ce stade de l'analyse, le jury constate que les deux projets no 210673 et 927228 ne répondent pas de manière suffisante aux critères définis et décide à l'unanimité de ne pas les retenir pour le classement final.

Le jury, avant donc de procéder au classement final, revoit encore une fois l'ensemble des projets en tenant compte des analyses effectuées sur la base des éléments d'appréciation définis et décide, à l'unanimité, le classement suivant :

1er rang	le projet	020020
2ème rang	le projet	880435
3ème rang	le projet	645013
4ème rang	le projet	121982

Il décide en outre, vu qu'aucun projet n'apporte de solution particulièrement intéressante en dehors des données du règlement et du programme, de ne pas procéder à des achats.

Le montant des prix de Fr 26'000.-- est dès lors réparti comme suit :

1er prix	Fr. 10'000.--	no 3	020020
2ème prix	Fr. 8'000.--	no 16	880435
3ème prix	Fr. 4'500.--	no 15	645013
4ème prix	Fr. 3'500.--	no 4	121982

# LES EVOUETTES

## LISTE DES PROJETS

1. AMEGA
2. AMANDINE
3. ABC
4. AXA
5. EVOUETTES CAUX
6. ELPMIS
7. EMSUVA
8. EVOUE
9. FANTA
10. LES MOUETTES
11. PIC
12. POLYVALENCE
13. POMME
14. STOKALPER
15. TRIBOLET
16. VINGT-SIX
17. COULEUR 3

*Après avoir procédé à une visite du terrain mis à la disposition des concurrents, le jury a fait un examen général, puis a analysé d'une manière détaillée des projets selon les éléments d'appréciation suivants :*

- *construction du site, implantation, utilisation du terrain, orientation et accès*
- *organisation générale, circulations, typologie des locaux, cohérence du langage architectural et de la fonction, qualité des espaces extérieurs et intérieurs*
- *fiabilité du projet, réalisation par étape et économie de la construction*

*Le jury constate que, de manière générale, des solutions satisfaisantes sont apportées au problème posé, même si le langage architectural proposé n'apporte pas toujours des réponses enrichissant le débat relatif à la construction d'un site banal, sans contrainte particulière.*

## 1<sup>ER</sup> TOUR

*Dans un premier tour, il décide d'éliminer des projets nettement insuffisants par rapport aux critères définis ci-dessus.*

*Ces projets sont, dans l'ordre des numéros :*

5. *Evouettes Caux*
7. *Emsuva*
8. *Evoue*
14. *Stokalper*



## 2ÈME TOUR

Pour le deuxième tour, le jury, toujours sur la base des mêmes critères, procède à un examen détaillé des projets restants, en mettant en évidence les qualités de prise de possession du lieu, de cohérence entre les aspects formels et fonctionnels. Il constate qu'une série de projets, tout en répondant au problème posé, ne proposent pas une solution suffisamment convaincante pour être retenus, parce qu'ils contiennent certaines faiblesses dans le fonctionnement, dans le langage architectural ou dans l'utilisation du terrain.

Sans que la critique soit exhaustive, l'on peut dire que les projets nos 2, 9, 10 et 12 présentent des lacunes dans le fonctionnement, l'organisation par étape alors que les nos 3 et 13 offrent une dramatisation formelle superfétatoire. Quant aux nos 4 et 16, leur utilisation du terrain, en plan ou en coupe, manque de pertinence.

La liste des projets ainsi éliminés est la suivante :

2. AMANDINE
3. ABC
4. AXA
9. FANTA
10. LES MOUETTES
12. POLYVALENCE
13. POMME
16. VINGT-SIX

## 3ÈME TOUR

A ce stade du jugement, cinq projets restent donc en liste pour le troisième tour :

1. AMEGA
6. ELPMIS
11. PIC
15. TRIBOLET
17. COULEUR 3

Le jury décide alors de reprendre des éléments d'appréciations avec des exigences plus grandes dans la perception des intentions formulées, dans l'économie de la construction, en élevant le débat du discours architectural par une critique plus sévère des concepts formels.

### A M E G A

Comme construction du site, le projet exprime la perception d'un axe central sur deux niveaux, avec un accès principal naturellement raccordé au point le plus haut du terrain. On peut regretter, qu'au point opposé, le raccord ne se fasse pas par un escalier ou une rampe, au lieu de s'affirmer comme une sorte de promontoire.

La situation est bien typée, sans ambiguïté de lecture, l'occupation de la parcelle assez rationnelle.

Le fonctionnement de l'ensemble s'avère bon (mis à part le manque de dispositif "pieds propres- pieds sales" dans les vestiaires) et assure une réalisation par étape aisée.

*En phase terminale, l'espace central d'accueil et de récréation s'affirme comme un lieu privilégié et de qualité, grâce à la disposition judicieuse des trois fonctions principales, qui découle d'un concept organique, non additif.*

*Quant à la construction, elle est économique, se traduisant par un langage formel simple, sans prétention, sauf dans la chapelle où l'on dénote une certaine emphase (il faut cependant relever que cet élément du programme ne devait pas être développé).*

### E L P M I S

*La situation, bonne, se caractérise par une prise de possession du site simple, sur un schéma d'organisation radio-concentrique autour d'un espace central d'accueil clairement défini.*

*Le complexe fonctionne très bien, tant en phase initiale qu'en phase terminale, avec une réalisation par étape ne posant pas de problème, Il faut cependant relever, dans la prise en charge du programme, que le format des salles de classe nécessite un éclairage latéral, tout-à-fait possible d'ailleurs dans le contexte du projet, au lieu de celui proposé.*

*La qualité des espaces extérieurs et intérieurs surtout, se révèle principalement dans la salle polyvalente, où la cohérence de la forme et de la fonction s'affirme par une volumétrie très subtile. La coupe en travers le traduit bien.*

*L'ensemble est conçu avec une économie de moyens assurant une construction rationnelle et simple.*

### P I C

*L'occupation du terrain est bonne. Le concept un peu additif des différents éléments du programme se fait au détriment d'une bonne structuration du site.*

*La volonté d'exprimer une approche progressive vers la salle se traduit par des rampes, dont la volumétrie n'aboutit pas à une réponse satisfaisante. Par ailleurs, certains éléments de détail, comme l'importance des locaux sanitaires ou le dispositif "pieds propres- pieds sales" ne sont pas résolus. Mais, quant au reste, le fonctionnement est bon.*

*Les toitures plates de raccord sont trop importantes et pas bien maîtrisées et là également, le concept additif confère au projet un certain manque de maturité.*

*Les étapes se réalisent par contre assez aisément, dans une structure relativement économique, plus par le système constructif simple que par le choix de moyens mis en oeuvre.*

### T R I B O L E T

*La proposition générale est intéressante dans sa simplicité de lecture du site. La place de sports fait cependant défaut.*

*L'organisation formelle et la traduction volumétrique du programme ne correspondent malheureusement pas à cette clarté de composition. La toiture sur l'entrée reste sans rapport avec le volume principal et la disposition des fonctions qu'elle abrite, ainsi que d'autres éléments de détail du programme, ne s'affirment pas en tant que solution architecturale.*

*La réalisation par étape est bonne et l'économie du projet satisfaisante.*

## COULEUR 3

La construction finale du site est très intéressante par son axe parallèle à la grande longueur de la parcelle, avec son entrée principale perpendiculaire à celui-ci. Malheureusement la position de la chapelle obstrue cette entrée et rompt la clarté du schéma.

A part quelques éléments de détail du programme, hall d'entrée trop exigu notamment, le projet fonctionne très bien, mais n'est malheureusement guère envisageable dans une réalisation par étape, tant par l'aspect formel, question d'équilibre des volumes, que par l'aspect fonctionnel (répartition des surfaces d'abris, par exemple).

Une certaine rigueur n'enlève pas la qualité de cet ensemble cohérent, dont la construction s'avère économique.

## DECISION

A ce stade de l'analyse, le jury constate que les deux projets nos 11 PIC et 15 TRIBOLET ne répondent pas de manière suffisante aux critères définis et décide à l'unanimité de ne pas les retenir pour le classement final.

Le jury, avant donc de procéder au classement final, revoit encore une fois l'ensemble des projets en tenant compte des analyses effectuées sur la base des éléments d'appréciation définis et décide, à l'unanimité, le classement suivant :

1er rang	le projet no 6	E L P M I S
2ème rang	le projet no 1	A M E G A
3ème rang	le projet no 17	C O U L E U R 3

Il décide en outre, vu qu'aucun projet n'apporte de solution particulièrement intéressante en dehors des données du règlement et du programme, de ne pas procéder à des achats.

Le montant des prix de FR 16'000.-- est dès lors réparti comme suit :

1er prix	Fr. 6'500.--	no 6	ELPMIS
2ème prix	Fr. 6'000.--	no 1	AMEGA
3ème prix	Fr. 3'500.--	no 17	COULEUR 3

Proposition du jury au maître de l'ouvrage

---

Le jury déclare que la qualité du projet " 02 00 20", premier prix, justifie l'attribution du mandat pour la poursuite des études à son auteur.

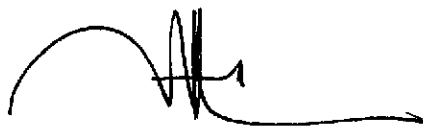
La mise au point du projet se fera en collaboration avec des représentants du jury désignés par le maître de l'ouvrage.

Etabli au Bouveret le 14 mai 1982

Le jury :

Membres

Bernard ATTINGER



Fonso BOSCHETTI



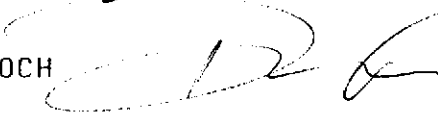
Chs-André MEYER



Guy CREPT

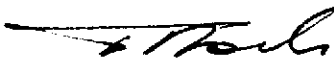


Claude ROCH

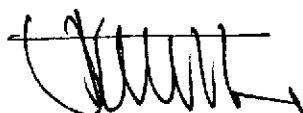


Suppléants

Freddy ROCH



François KUONEN



Proposition du jury au maître de l'ouvrage

Le jury déclare que la qualité du projet "ELPMIS", premier prix, justifie l'attribution du mandant pour la poursuite des études à son auteur.

La mise au point du projet se fera en collaboration avec des représentants du jury désignés par le maître de l'ouvrage.

Etabli au Bouveret le 14 mai 1982

Le jury :

Membres

Bernard ATTINGER



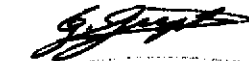
Fonso BOSCHETTI



Chs-André MEYER



Guy CREPT

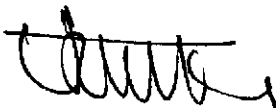


Claude ROCH



Suppléants

François KUONEN



Freddy ROCH



## AUTEURS DES PROJETS

*L'ouverture des enveloppes fait connaître les auteurs des projets :*

### LE BOUVERET

- 1er prix 020020 *Jean-Pierre Perraudin, architecte SIA/EPF, Sion  
collaborateur : Jean-Gérard Giorla, architecte SIA/EPF*
- 2ème prix 880435 *Atelier des Architectes Associés Antoine Vianin et  
Christian Beck, Grimentz*
- 3ème prix 645013 *P. Morisod & Ed. Furrer, architectes EPFL/SIA/FAS  
Sion*
- 4ème prix 121982 *Michel Clivaz architecte EPFZ - Coppey Yves, architecte EPFZ  
collaborateurs : Baumgartner Guy, Dubas Marie-Hélène, Sion*

*Les autres projets, par ordre des numéros :*

1. 000080 *Jacques Widmann, architecte EAUG/FSAI/SIA  
Nadine Widmann, architecte, Sion*
2. 000111 *Pierre Maret, DESA/DIUP, Sion  
Gabriel Monet, EAUG, Riddes*
5. 210673 *G. Membrez et P. M. Bonvin, architecte EPFZ/SIA, Sion*
6. 211073 *Arnold Meichtry, architecte ETS, Chêne-Bougeries*
7. 271048 *P. Schmid, architecte SIA/EPL  
Rolf Fuchs, architecte ETS, Sion*
8. 271593 *Roger Bruchez, architecte, Monthey  
collaborateur : Roland Brunner*
9. 281256 *Michel Cachat, architecte ETS, Vouvry*
10. 357753 *Henri Cevey S.A. Vouvry, architecte  
collaborateur : J. C. Roch*
11. 372123 *François Duttweiler, architecte ETS, Sion  
collaborateur : Olivier Duttweiler*
12. 378567 *Peickert-Favre-Duchoud, architecture Monthey S.A. Monthey*
13. 497491 *Peter Krekic, architecte SIA, Martigny  
Angel Duarte, étude de forme,  
Camile Gonzalez, collaborateur*
14. 532682 *Albert Berrut, architecte EPF/SIA, Monthey  
collaborateur : Jacques Berrut, architecte EPF/SIA*
17. 927228 *Nico Schneiders, architecte FSAI  
Jean-Marc Zimmermann, architecte UTS, Monthey*

## LES EVOUETTES

- 1er prix *ELPMIS* Ateliers des Architectes Associés Antoine Vianin  
et Christian Beck, Grimentz
- 2ème prix *AMEGA* Eli Balzani, architecte ETH/SIA/SWB, Brigue
- 3ème prix *COULEUR 3* Michel Clivaz, architecte EPFZ- Yves Coppey, arc. EPFZ  
collaborateurs : Guy Baumgartner, Dubas Marie-  
Hélène, Sion

Les autres projets, par ordre des numéros :

2. *AMANDINE* Peikert-Favre-Duchoud Architecture Monthey S.A., Monthey
3. *ABC* Arnold Meichtry, architecte ETS/ Chêne-Bougeries
4. *AXA* Alberto Alberti, architecte EPF/SIA, Monthey
5. *Evouettes Caux* Charles, Balma, architecte FSAI/SIA, Sierre
7. *EMSUVA* Roger Bruchez, architecte, Monthey  
collaborateur : Roland Brunner
8. *EVOUE* Henri Cevey, architecte Vouvry  
collaborateur : J. C. Roch
9. *FANTA* François Duttweiler, architecte ETS, Sion  
collaborateur : Olivier Duttweiler
10. *Les Mouettes* G. Membrez et P. M. Bonvin, architectes EPFZ/SIA, Sion
11. *PIC* Pierre Schmid, architecte SIA/EPL, Sion
12. *POLYVALENCE* P. Morisod & Ed. Furrer, architectes EPFL/SIA/FAS, Sion
13. *POMME* Albert Baillif, architecte, Monthey  
collaborateurs : Carlo von Ballmoos, Jack Binggeli,  
Lee Woeffray
14. *Stokalper* Jean Suter, architecte SIA/FSAI, Conthey
15. *TRIBOLET* Nico Sneider, architecte FSAI  
Jean-Marc Zimmermann, architecte UTS, Monthey
16. *VINGT-SIX* Albert Berrut, architecte EPF/SIA, Monthey

## EXPOSITION DES PROJETS

L'exposition de l'ensemble des projets des deux concours se fera :

au Bouveret (Institut) : les 26,27,28 mai 82 de 17h à 20h  
le 29 mai 1982 de 14h à 19 h

aux Evouettes (maison d'école) : les 3 et 4 juin 1982 de 17h à 20 h  
le 5 juin 1982 de 14h à 17h

Le jury sera présent le jeudi 27 mai 1982 de 18h à 20h.